



VILLE DE
SANCOINS

Décision du Maire
N° 203/2026

Objet : Conclusion d'un emprunt avec la Banque populaire pour l'acquisition d'une balayeuse

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en séance du 30 mars 2026 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions, dont la conclusion d'un emprunt dans la limite du montant inscrit au budget ;

Vu la mise en concurrence effectuée en date du 30 septembre 2026 auprès de cinq banques ;

Vu le tableau d'analyse des offres ;

Considérant que l'offre de la Banque populaire concernant le financement de l'acquisition d'une balayeuse est la mieux-disante ;

DECIDE

Article 1 : de contracter auprès de la Banque populaire un emprunt d'un montant de 103 500 euros pour financer l'acquisition d'une balayeuse (dépense d'investissement inscrite au budget principal Ville).

Article 2 :

Caractéristiques du prêt :

Montant : cent trois mille cinq cents euros (103 500 €)

Durée : 5 ans

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,79%

Périodicité des échéances : trimestrielle

Montant total des intérêts : 10 296,96 €

Type d'amortissement : échéances dégressives avec amortissement fixe du capital

Frais de dossier : 190,00 €

La mise à disposition des fonds pourra être effectuée, en une fois, au plus tard le 15 novembre 2026.

Article 3 : la commune s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires. En outre, elle s'engage à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes, auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 4 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Sancoins.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins et le Service de Gestion Comptable du Trésor Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 16 octobre 2026

M. le Maire, Pierre GUIBLIN

Date de publication : ... **16 OCT. 2026**

Mode de publication : mise en ligne

Accusé de réception en préfecture
018-211802426-20261016-DEC203_2026-DE
Reçu le 16/10/2026

01805 1306 01